



Publié le 20 FEV. 2026

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

DECISION n° 2026-05
DOMAINE DE LA DECISION : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé
Convention de mise à disposition d'un local à l'association Ti Liamm

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire, et notamment son alinéa 5,

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la convention de mise à disposition à l'association Ti Liamm d'un local sis 11 rue Pierre Jacob dit Tal Coat, à titre gratuit. Le projet de convention est joint en annexe.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 19 février 2026,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.